



Règlement factures par les téléservices

publié le 27/11/2020

Message à l'attention des familles

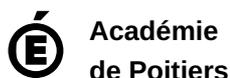
Quelques familles nous ont signalé qu'elles n'arrivaient pas à régler leur facture via les téléservices. Cette information a été remontée aux services informatiques du rectorat. Voici la réponse qu'ils nous ont apportée : "le problème a été détecté et est marqué comme résolu dans le système de télépaiement de la DGFIP. Si certains parents connaissent toujours le problème ils doivent effacer les caches et cookies de leur ordinateur. Ils trouveront la procédure à suivre via ce lien : <https://help.lumosity.com/hc/fr/articles/210062873-Comment-vider-le-cache-et-les-cookies-de-mon-navigateur->"

Cependant, si après cette manipulation, vous n'arrivez toujours pas à régler la facture de demi-pension de votre enfant par l'intermédiaire des téléservices, vous pouvez le faire par virement sur le compte du collège (le n° de compte apparaît sur la facture), par chèque à l'ordre du collège Jean Hay ou en espèces.

Nous nous excusons pour cet incident technique sur lequel nous n'avons pas la main.

Cordialement,

Nathalie MALLIER
Adjointe-gestionnaire
Collège JEAN HAY - MARENNES
05 46 85 36 33



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.